

Adoption du règlement numéro 367-2019

Le conseil a résolu d'adopter, à la majorité à la suite d'un vote, le règlement numéro 367-2019 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020.

	POUR	CONTRE
Marie-Claude Frigault		X
Archie Martin		X
Edith de Haerne	X	
André Boucher	X	
Danny Lalonde	X	
Mario Gauthier	X	

Autorisation de produire une demande d'aide financière

Le conseil a résolu d'autoriser M. Martin Cuerrier, directeur des Services techniques et des infrastructures, à présenter une demande d'aide financière au programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC).

Transfert du surplus non affecté

Le conseil a résolu d'autoriser, à la majorité à la suite d'un vote, les transferts suivants au surplus affecté :

Garage beige	52 335,98 \$
Hangar à sel de déglçage	17 672,21 \$
Dossier Cogela	50 000 \$

	POUR	CONTRE
Marie-Claude Frigault		X
Archie Martin		X
Edith de Haerne	X	
André Boucher	X	
Danny Lalonde	X	
Mario Gauthier	X	

Acquisition d'immobilisations

Le conseil a résolu de financer, à la majorité à la suite d'un vote, l'acquisition des immobilisations suivantes déjà autorisées par une appropriation au fonds de roulement, à savoir :

PROJET	MONTANT	ÉCHÉANCE
Divers équipements pour le garage municipal	7 794,71 \$	5 ans
Divers équipements de voirie	4 968,37 \$	5 ans
Oriflammes	13 960,28 \$	2 ans
Mobilier de bureau	249,58 \$	10 ans
Projet des conteneurs de formation pour le Service de sécurité incendie	8 402,68 \$	5 ans
Aménagement paysager pour la caserne de pompiers	1 630,84 \$	10 ans

Véhicule – transport	3 999,97 \$	5 ans
Pompe remorque incendie	6 000 \$	10 ans
Aménagement de la salle des archives et matricules	28 744 \$	10 ans
Borne de recharge électrique pour l'hôtel de ville	1 520,16 \$	3 ans
Signalisation permanente des bâtiments	24 950 \$	3 ans
Clôture à l'hôtel de ville	13 223 \$	5 ans
Équipements pour la chargeuse-pelleteuse (pépine)	9 760 \$	5 ans
Afficheurs de vitesse et 4 balises fixes	472,88 \$	5 ans
Parc urbain près de l'hôtel de ville	10 000 \$	10 ans
Équipements – loisirs	1 100 \$	5 ans
Équipements de communication	7 600 \$	5 ans

	POUR	CONTRE
Marie-Claude Frigault		X
Archie Martin		X
Edith de Haerne	X	
André Boucher	X	
Danny Lalonde	X	
Mario Gauthier	X	

Dossier des inondations historiques printanières 2017

Puisque l'ampleur des dommages causés à certaines résidences ne permet pas aux propriétaires de réparer ou de reconstruire leur demeure, et que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1\$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, le conseil a résolu d'autoriser :

- L'acquisition du lot numéro 4 025 302 pour la somme de 1\$ aux propriétaires du 780 rue de la Chaumière, lesquels pourront désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M^e Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution.

Octroi de contrats

Le conseil a résolu d'octroyer les contrats suivants :

- Travaux de mise à niveau des Sentiers de L'escapade à l'entreprise Sentiers Boréals au coût de 43 040 \$ plus toutes les taxes applicables, le tout payable par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. Ce projet est rattaché à une subvention du ministère de l'Éducation par le biais du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021;
- Études hydrauliques et hydrologiques de cours d'eau traversant les Sentiers de L'escapade à Gilles Bolduc, ingénieur consultant, au coût de 22 680 \$ plus toutes les taxes applicables, le tout payable par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels. Ce projet est rattaché à une subvention du ministère de l'Éducation par le biais du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca